

Conformément aux dispositions de l'article 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au compte administratif.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections :

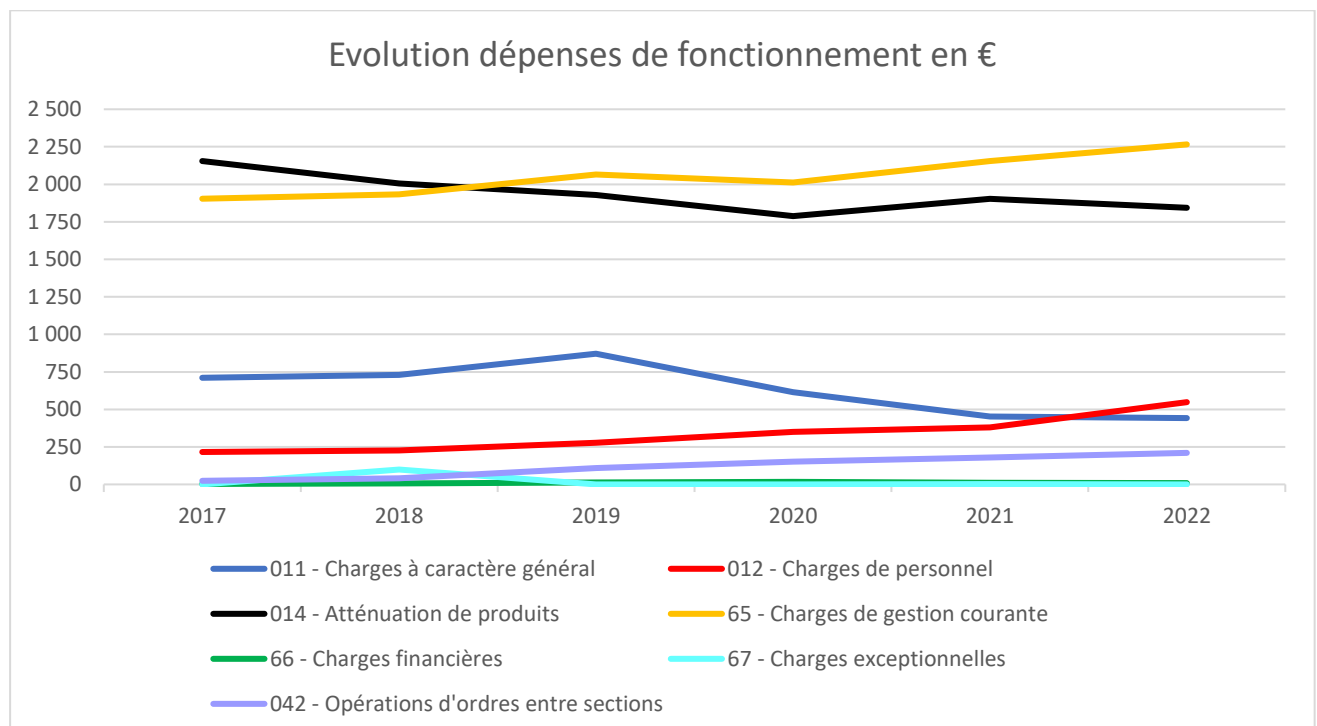
- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les dépenses

Elles se composent des :

- Charges à caractère générale – Chapitre 011 : achats stockés et non stockés, des prestations de services extérieures, frais de communication et de publication, l'entretien et les réparations.
- Dépenses de personnel – Chapitre 012
- Atténuations de produits – Chapitre 014 : reversements effectués par la Communauté de Communes à ses communes membres et à l'Etat.
- Autres Charges de gestion courante – Chapitre 65 : Versements de subventions, les participations obligatoires et les contingents, indemnités.
- Charges financières – Chapitre 66
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67
- Dotations aux amortissements – Chapitre 042



En bref :

Étiquettes de lignes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution du Réalisé 2021/2022
<b>DEPENSES</b>	<b>5 083 653,05 €</b>	<b>5 319 419,86 €</b>	4,64%
<b>011 - Charges à caractère général</b>	452 780,85 €	442 347,66 €	-2,30%
<b>012 - Charges de personnel</b>	379 575,42 €	547 999,24 €	44,37%
<b>014 - Atténuation de produits</b>	1 904 347,70 €	1 843 884,02 €	-3,18%
<b>023 - Virement de la section de Fonctionnement</b>	- €	- €	-
<b>042 - Opérations d'ordres entre sections</b>	178 769,12 €	210 246,15 €	17,61%
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	2 154 369,92 €	2 265 542,62 €	5,16%
<b>66 - Charges financières</b>	10 594,04 €	9 400,17 €	-11,27%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	3 216,00 €	- €	-100,00%

- Les charges à caractère général :

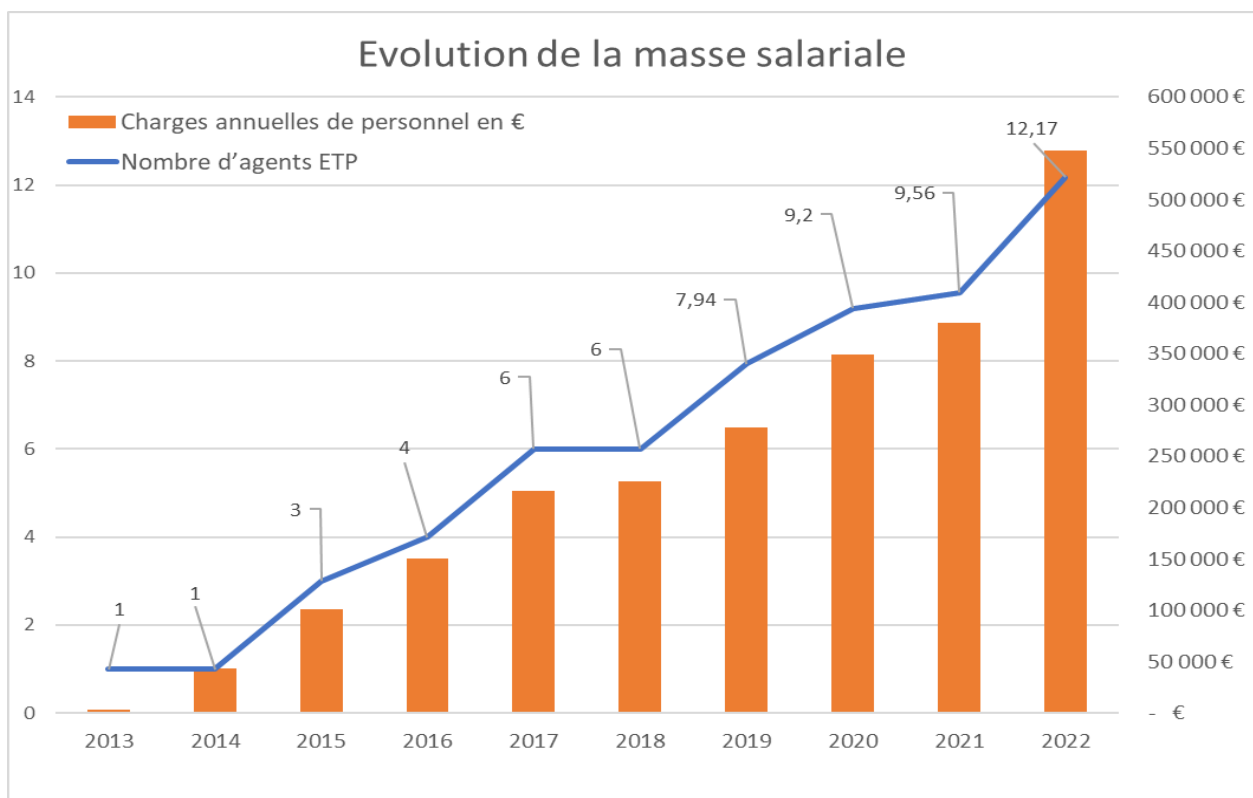
Malgré une hausse globale des coûts en 2022 ayant une répercussion sur :

- L'énergie
- Les contrats de prestations de services : indice de révision des prix basé sur l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) et/ ou des carburants

La communauté de communes a continué à maîtriser ses dépenses avec une baisse de 2.30 % sur ce chapitre de dépense due principalement :

- Des travaux réalisés en interne par le service technique (dépôts sauvages notamment, petits travaux de voirie, ...)
- Transfert de 130 000 € de crédit de la section de fonctionnement sur la section d'investissement pour les travaux de voirie

- Les dépenses de personnel :



L'Etat a délégué aux intercommunalités certains services comme :

- Le Contrat de Relance pour la Transition écologique
- Les « Maisons France Services »

Ces nouveaux services ont nécessité le recrutement de 3 personnes.

La communauté de communes a également recruté un agent supplémentaire afin de renforcer le service finances.

De plus, les 2 agents instructeurs du service urbanisme ont été transférés à la communauté de communes Vexin Centre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le ratio des charges de personnel sur le montant des dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 est de 10.30 %.

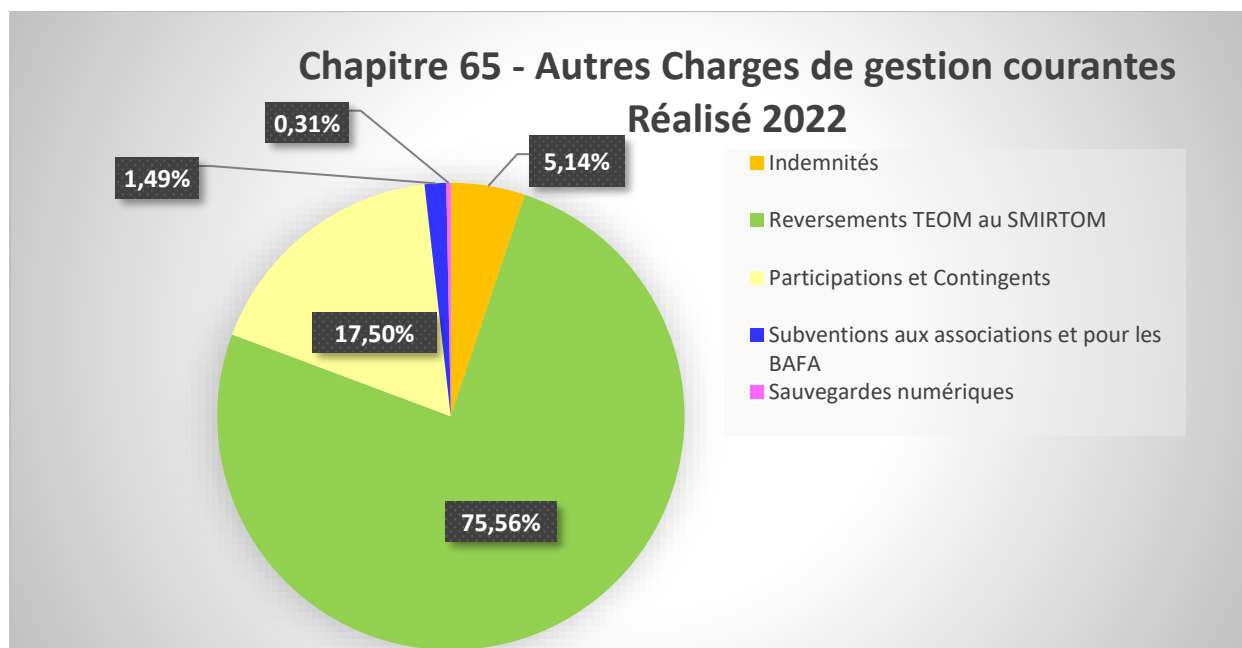
○ Les atténuations de produits :

Depuis le passage de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en fiscalité professionnelle unique, l'intercommunalité perçoit en lieu et place de ses communes membres la fiscalité professionnelle du territoire et une dotation de compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle. Ces attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de la Communauté de Communes notamment lorsqu'il y a des transferts de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire.

Les reversements à l'Etat comportent des prélèvements de recettes au bénéfice de l'Etat tels que :

- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale
- FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

○ Autres Charges de gestion courante :



○ Charges financières :

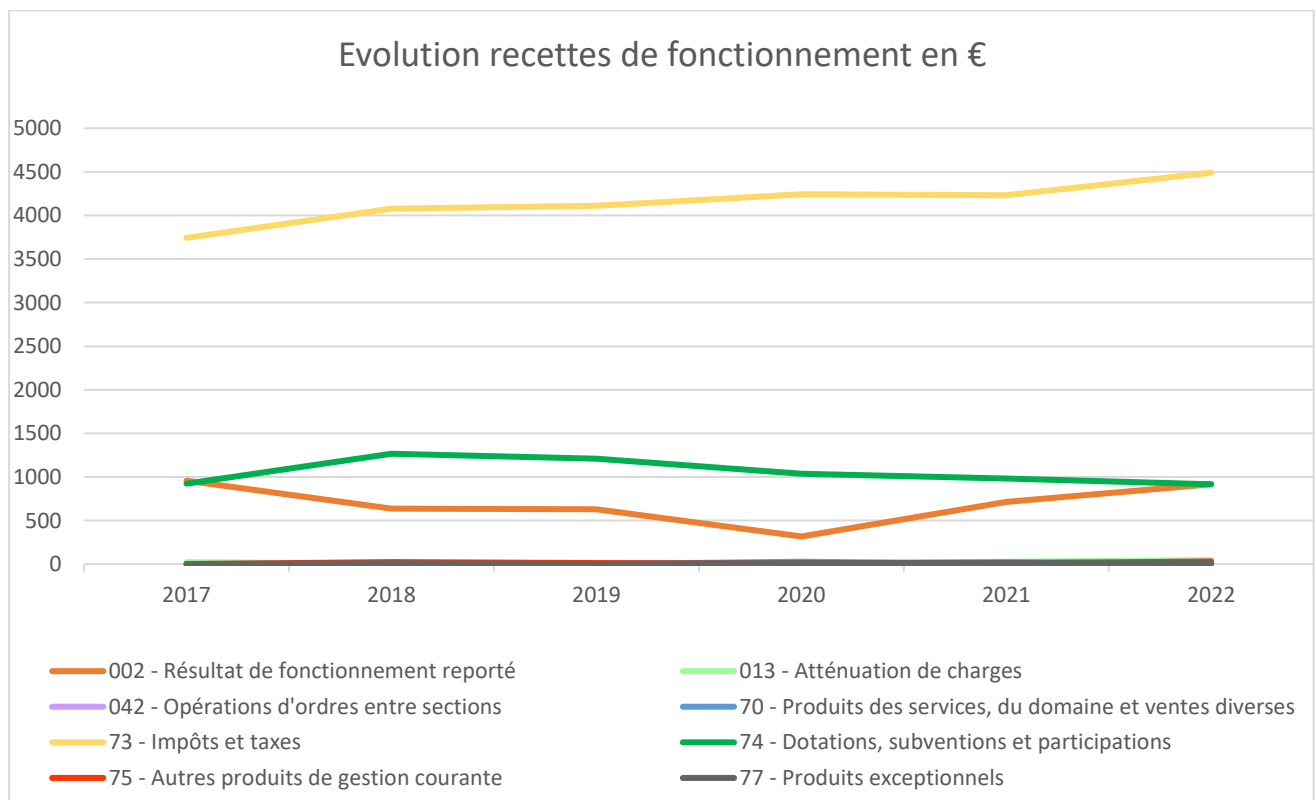
Les dépenses liées à ce chapitre sont les services bancaires et assimilés ainsi que les intérêts d'emprunt.

	2018	2019	2020	2021	2022
Annualité des intérêts	7 345.82 €	11 966.54 €	11 202.37 €	10 816.25 €	9 859.76 €
Intérêts courus non échus	-	-	5 598.37 €	-222.21 €	- 459.59 €

**B – Les Recettes**

Elles se composent des :

- Atténuations de Charges – Chapitre 013 : remboursement de frais liés au personnel
- Produits des services, du domaine et ventes diverses – Chapitre 70
- Impôts et taxes – Chapitres 73 et 731 : perception de fiscalité.
- Dotations, subventions et participations – Chapitre 74
- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75
- Produits financiers – Chapitre 76
- Recettes exceptionnelles – Chapitre 77
- Amortissements de subventions – Chapitre 042



En bref :

Étiquettes de lignes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution du Réalisé 2021/2022
<b>RECETTES</b>	<b>5 998 478,56 €</b>	<b>6 424 602,30 €</b>	7,10%
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	715 427,50 €	913 933,50 €	27,75%
<b>013 - Atténuation de charges</b>	25 720,66 €	45 530,21 €	77,02%
<b>042 - Opérations d'ordres entre sections</b>	12 912,20 €	16 774,30 €	29,91%
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	524,03 €	736,70 €	40,58%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	405 856,00 €	448 145,00 €	10,42%
<b>731 - Fiscalité locale</b>	3 827 697,23 €	4 041 507,02 €	5,59%
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	980 976,77 €	916 266,92 €	-6,60%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	27 580,15 €	30 826,27 €	11,77%
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	1 784,02 €	10 882,38 €	509,99%

- Atténuation de charges :

Dans ce chapitre, sont comptabilisés, les remboursements de charges de personnel.

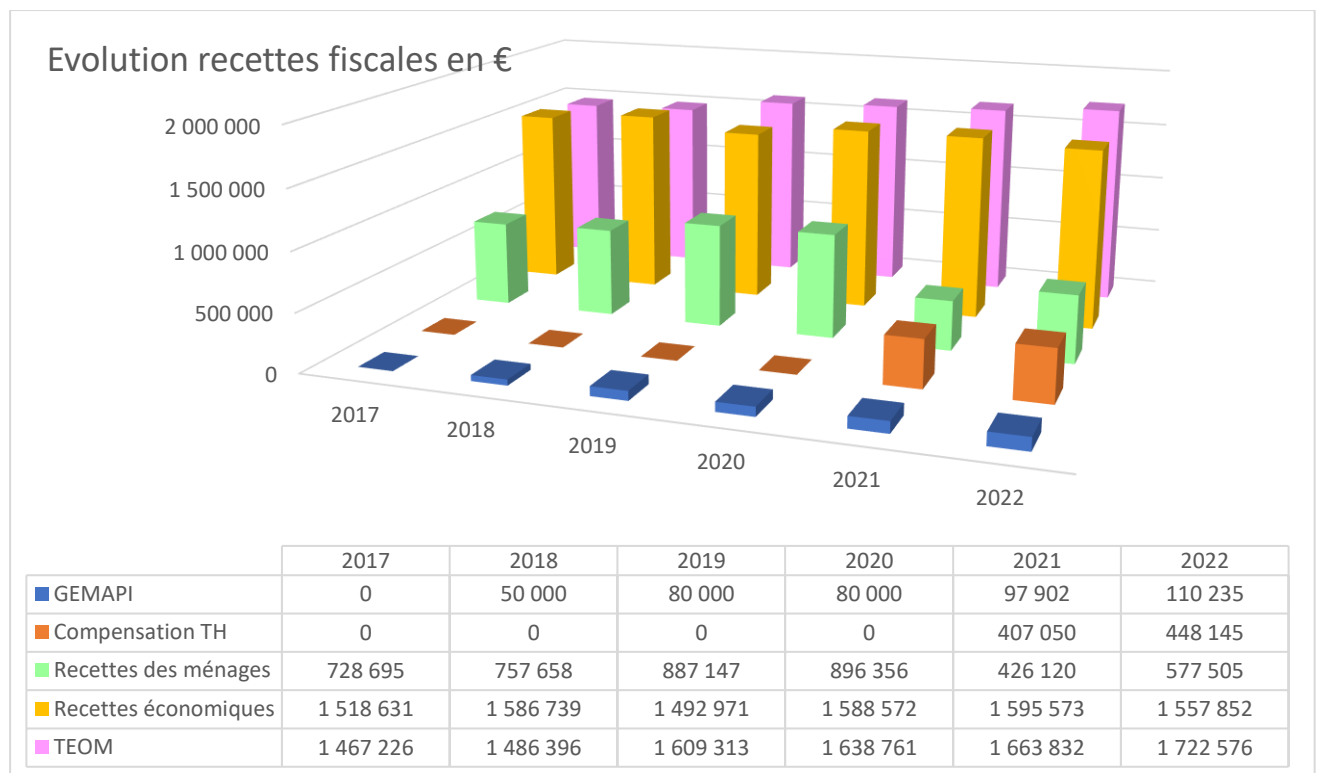
- Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ces recettes correspondent à des interventions du service technique auprès de l'association de gestion de la MARPA à Vétheuil

- Amortissements de subventions (opérations d'ordres entre sections) :

Ces amortissements sont de 16 774.30 €

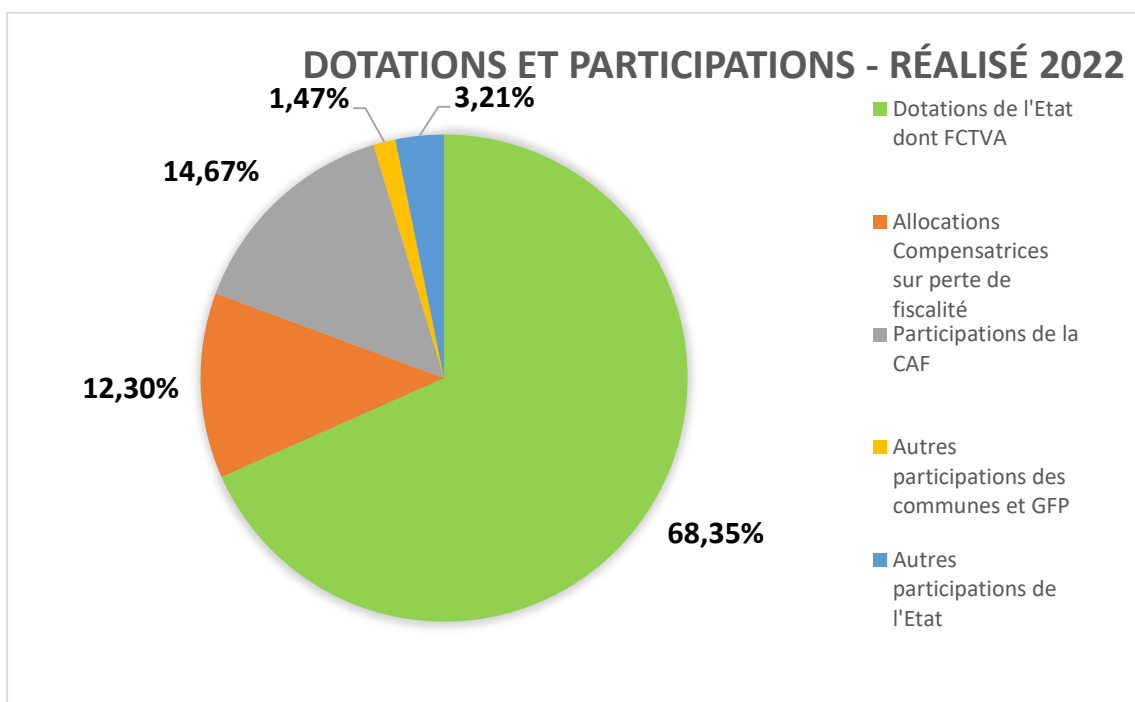
- Impôts et taxes :



Evolution taux taxes locales directes	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâtie	Cotisation Foncière des Entreprises
2017	1.55%	1.27%	5.40%	22.41%
2018	1.55%	1.27%	5.40%	22.41%
2019	1.78%	1.46%	6.21%	22.41%
2020	1.78%	1.46%	6.21%	22.41%
2021	1.78%	1.46%	6.21%	22.41%
2022	1.78%	1.96%	6.71%	22.41%
2021*	N.C	5.72 %	14.09 %	25.02 %

\*Taux Moyens Nationaux des EPCI à FPU en 2021 (Source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

○ Les dotations et participations :



La communauté de communes perçoit :

- Des dotations de l'Etat tels que la Dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation (reversée aux communes dans le cadre des attributions de compensation), une compensation partielle de la TVA sur des dépenses spécifiques,
- Des participations de la CAF pour les nombreuses actions menées autour de la petite enfance et de la jeunesse,
- Des aides de l'Etat sur le financement de poste à statut particulier.

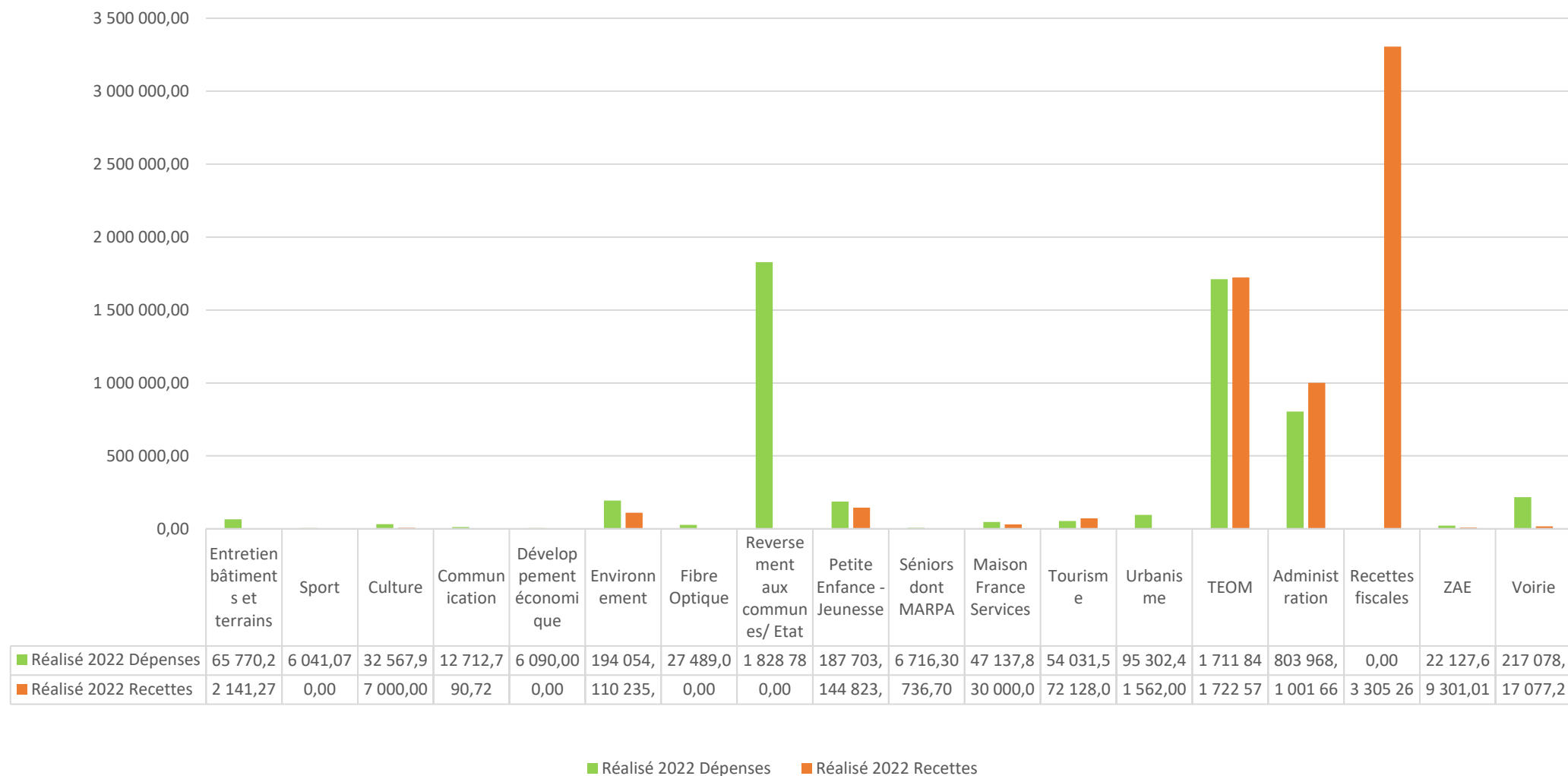
○ Autres produits de gestion courante :

Cette recette correspond principalement au loyer versé par le délégataire de la crèche situé à Vétheuil.

○ Recettes exceptionnelles :

Ces produits sont des régularisations d'écritures rattachées de l'exercice précédents,

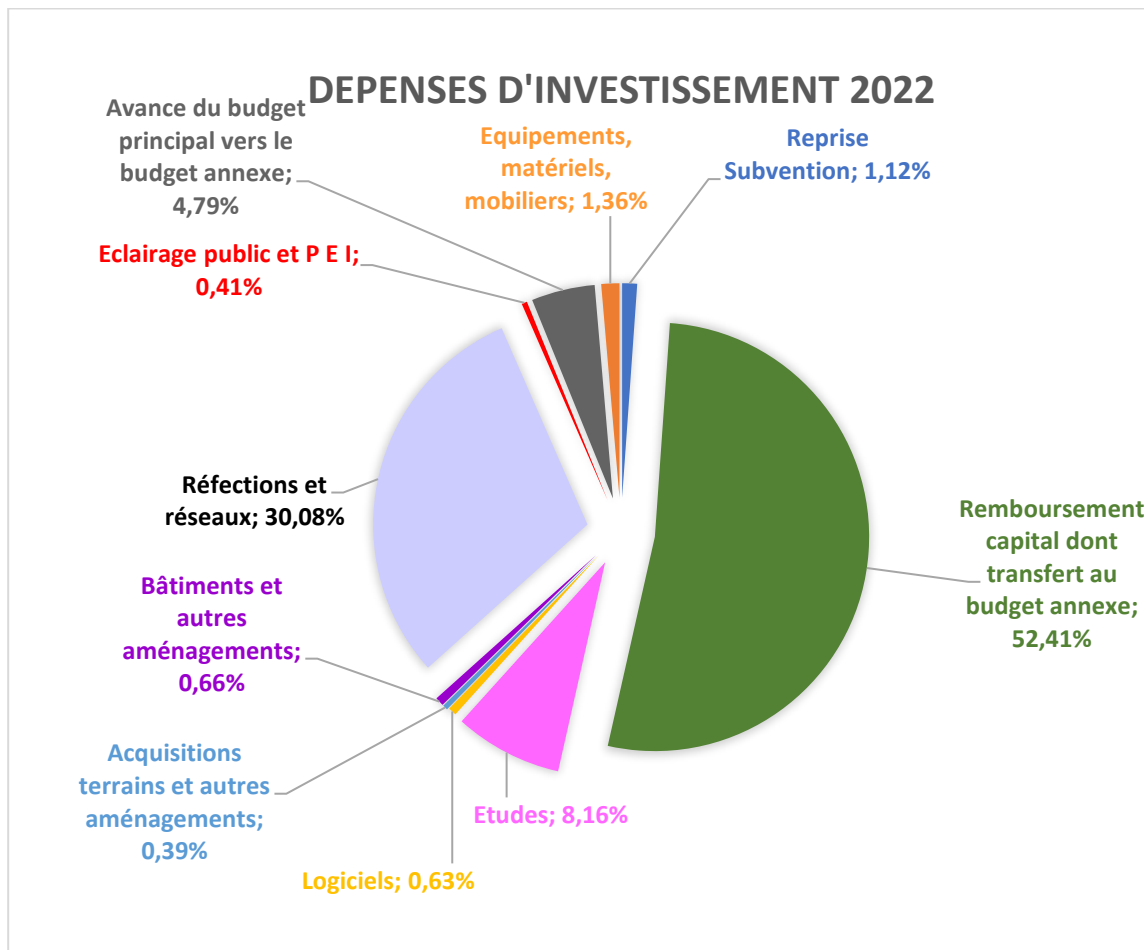
### Fonctionnement réalisé 2022 en € - Dépenses / Recettes



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les dépenses

Les dépenses d'investissement en 2022 ont concerné principalement :



Les dépenses totales d'investissement en 2022 sont de 1 496 264.69 €

### B – Les recettes

Les recettes d'investissement en 2022 ont pour origine :

- Report excédent 2021
- Le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA)
- Subventions (Etat, Région Ile-de-France, Département, Préfecture, ...)
- Amortissement des immobilisations

**Recettes totales d'investissement en 2021 hors report de l'excédent : 1 033 379 €**

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent d'où l'importance du compte administratif qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la collectivité.



Ci-dessous, les dépenses réalisées en 2022 par compétence et les recettes associées perçues

